

Le Directeur général

Paris, le **23 DEC. 2020**

DÉCISION n° DG-S/DEF 2020-02

Bertrand Munch, Directeur général de l'Office national des forêts,

Vu le code forestier, notamment ses articles D 222-12, D 222-13 et D 223-2,

Vu le décret du 18 décembre 2019 portant nomination du Directeur général de l'Office national des forêts,

Vu la décision du directeur général de l'Office national des forêts du 7 octobre 2020 portant affectation du directeur économique et financier à la direction générale,

Vu l'instruction n° 20-G-144 du 30 septembre 2020 portant organisation de la direction générale qui décrit notamment les principales missions de la direction économique et financière.

Décide :

A compter du 1^{er} décembre 2020, délégation est donnée à Madame Elodie JOUSSEAUME, Contrôleur de gestion au département finances et performance à la direction économique et financière,

- Pour le fonctionnement de la direction générale, dans l'application informatique SAP, à l'effet de signer les actes d'ordonnancement des recettes et dépenses de la direction générale, quel qu'en soit le montant.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel dématérialisé de l'Office national des forêts accessible au public *via* son site internet (www.onf.fr).

Bertrand Munch

